

Département de la MARNE
Arrondissement de REIMS
Canton de Fismes Montagne de Reims
COMMUNE DE BRANSCOURT 51140
Tél. 03.26.48.53.97

ARRETE N° 23/25

**PROLONGATION REGLEMENTATION TEMPORAIRE
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
RUE DE LA BARBE A CANNE**

Le Maire de la commune de BRANSCOURT,

Vu la loi n°82-213 du 02/03/1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande faite par l'entreprise VEOLIA, sise à 16 rue Jean Monnet 51100 SILLERY, dans le cadre de travaux de 4 branchements EU (Eaux Usées) et 1 branchement AEP (Adduction Eau Potable) à réaliser en terrassement sur la chaussée,

ARRETE

Article 1 : A partir du 09 Octobre 2023 et pour une durée de 30 jours, la circulation et le stationnement de tous véhicules sont interdits rue de la Barbe à Canne.

Une déviation est mise en place par la rue de la Place et la rue du Haut de la Ville.

Article 2 : La société VEOLIA est chargée de la mise en place et du maintien de la signalisation réglementaire nécessaire.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles, seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise VEOLIA,
- Monsieur le Commandant du groupement de gendarmerie.
- La Communauté Urbaine du Grand Reims

Fait à : Branscourt
Le : 09 Octobre 2023
Le Maire
Pierre LHOTTE

